

depuis que j'en ai été informé, je lui ai écrit pour lui dire que, s'il avait demandé l'opinion de ses collègues dans cette Chambre sur l'intention qu'il avait de nous quitter, nous aurions été unanimes à le prier de rester avec nous. Relativement à l'honorable M. Allan, je suis d'avis que la disparition d'une figure aussi digne que la sienne est une perte considérable pour cette Chambre, et d'autant plus grande qu'il était l'un des rares anneaux qui nous lient à un passé que nous honorons et chérissons tous.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement sur l'adresse qui nous est maintenant soumise ; mais je désire simplement m'arrêter, quelques instants, sur certaines prétentions de quelques honorables messieurs de la gauche. Le tarif de faveur paraît être une épine dans leur flanc. Ils l'attaquent sous toutes ses faces, et ils le représentent comme une bévue commise par le parti libéral ; mais demandez-leur s'ils le condamnent, et ils reculent aussitôt en déclarant que leur intention n'est pas d'aller jusque-là. Ces honorables messieurs prétendent que ce tarif n'est pas la meilleure politique que le gouvernement actuel aurait dû adopter. Peut-être seraient-ils d'un autre avis s'ils pouvaient, eux-mêmes, en réclamer la paternité. C'est pourquoi je ne suis pas très surpris de leur attitude. Jusqu'au mois de novembre 1900, ces honorables messieurs étaient convaincus que le parti libéral était incapable de gouverner le pays. Ils étaient convaincus que leur propre parti possédait, seul, toute la science requise pour administrer les affaires publiques, et, naturellement, c'est avec une grande peine qu'ils ont vu le parti libéral se maintenir au pouvoir durant plus d'un parlement. Puis, à leur très grand étonnement, ils se sont aperçus que la politique de ces hommes qui, suivant eux, ne pouvaient gouverner le pays, était approuvée par une écrasante majorité dans le pays. Le tarif de faveur, dit l'honorable sénateur de l'île du Prince-Edouard, est une bévue du gouvernement Laurier. Ce gouvernement, d'après cet honorable monsieur, ne prévoyait pas les résultats obtenus. Le gouvernement, d'après cet honorable monsieur, voulait frapper tous les pays étrangers et prétendait que le commerce allemand et belge ne devait pas profiter de la réduction de droits accordée aux produits anglais. Je dirai de suite que sir Louis

Davies, lorsqu'il se rendit en Angleterre pour convaincre les officiers en loi de la couronne que cette réduction ne devait s'appliquer qu'à l'Angleterre, et non aux produits allemands et belges, exprimait une opinion d'un poids considérable au point de vue du droit ; mais il savait aussi très bien que si Leurs Seigneuries du comité judiciaire du Conseil privé d'Angleterre se prononçaient contre lui, le gouvernement anglais se trouverait pris dans le dilemme ou d'accepter le traitement de faveur offert par le gouvernement canadien et de dénoncer les traités de commerce avec la Belgique et l'Allemagne, ou de refuser le traitement de faveur offert. Le premier ministre du Canada traversa la mer dans le même temps, et sa franche déclaration " qu'il ne demandait aucun *quid pro quo*—rien en retour—que la libre-échangiste Angleterre avait fait assez déjà pour le Canada en ouvrant toutes grandes ses portes au commerce de ce dernier, et qu'elle avait droit à un certain genre de compensation, à un certain traitement de faveur sur nos marchés, cette déclaration, dis-je, toucha le cœur du peuple anglais et produisit un tel enthousiasme que, bien que les officiers en loi se fussent prononcés contre la prétention de sir Louis Davies, le premier ministre gagna son point. Cependant, mes honorables amis de la gauche prétendent que le premier ministre a commis une bévue en accordant ce traitement de faveur à l'Angleterre. Nous connaissons quelqu'un qui commit une bévue en Angleterre vers le même temps, et cela justement 48 heures avant que M. Chamberlain et le gouvernement de lord Salisbury dénoncèrent les traités de commerce belge et allemand. Cet homme n'était pas le premier ministre du Canada. Ce quelqu'un avait espéré le devenir ; il était peiné d'avoir manqué son coup, et il avait déclaré qu'il était ridicule de prétendre que ces traités pouvaient être dénoncés par la Grande-Bretagne. Ce quelqu'un était sir Charles Tupper, lui-même. Il reçut un démenti direct 48 heures après par l'action du gouvernement impérial qui dénonça ces traités.

L'honorable M. FERGUSON : Où sir Charles Tupper fit-il cette déclaration ?

L'honorable M. DANDURAND : A Londres. 48 heures avant l'avis donné ; mais je crois que c'est 24 heures avant la dénoncia-